

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1089/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 505/6° L du 6 juillet 1968 de la Commission permanente de la Chambre des Députés portant réglementation des contrats d'assurances maritimes.

n° 1089/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Date de publication
20 juillet 1968

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1968

Date du numéro
10 août 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 505/6e L du 6 juillet 1968 de la Commission permanente de la Chambre des Députés portant réglementation des contrats d'assurances maritimes.